

Port de Malta le 6 Juin 1915

*copie*

Cher Camarade,

Je vous prie de m'excuser si je suis resté si longtemps sans vous écrire; après avoir quitté Malta nous sommes partis donner la chasse aux sous-marins allemands dans la mer Egée. Nous avons découvert sur les côtes de Crète des bateaux ravitailleurs de pétrole que nous avons saisis mais en fait de sous-marins nous n'avons rien trouvé.

Ma étant maintenant nous avons à causer de nos chefs dont on vante la fraternité. Je vous prie de transmettre la première question à la section seulement; quant à la deuxième après l'avoir transmise à la section, je vous prie de l'expédier sous forme de rapport au Comité d'action à Paris

1° Les COLLIERS DE SAUVETAGE: Dans le courant du mois dernier le journal Le Matin fit paraître un article disant que la vie des marins était en grande partie sauvegardée grâce à l'emploi d'un collier de sauvetage. Le 6 Mai le Commandant fit distribuer des colliers aux officiers, maîtres et 2° maîtres, à l'équipage point le reste des colliers fut mis en soute.

Cette mesure nous révolta, des bruits se firent entendre les uns disaient: "C'est honteux, c'est ignoble." D'autres: "Si jamais nous coulons, nous saurons où trouver les colliers car nous les prendrons au cou de ceux qui nous les ont refusés." N'y tenant plus j'allai trouver le commandant en se couchant dans l'après-midi et lui fis l'exposé de la situation. Il me reçut très froidement se souvenant du dernier conseil où j'avais plaidé et où j'étais juge. Il me dit que ces mesures avaient été prises par le Commandant en chef à qui il allait transmettre ma réclamation. Le lendemain matin ce dernier me fit appeler. À peine avais-je pénétré dans son bureau qu'il jetait sur moi son regard de brute me disant: "LA FITTE, vous vous êtes donc fait à bord le représentant de la Ligue des Droits de l'Homme? Pourquoi réclamez-vous ces colliers? - Commandant, je réclame ces colliers pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'ils nous sont destinés. Ensuite parce que je trouve illogique, injuste la distribution de ces colliers aux officiers et maîtres et la non distribution à l'équipage, nous sommes tous des hommes à ce point de vue nous avons les mêmes droits. - Vous avez donc peur de mourir? Non commandant je n'ai pas peur de mourir mais tout comme vous je tiens à la vie; si par malheur il nous arrivait d'être torpillés, n'étant pas pourvus desdits colliers, une grande quantité d'hommes périrait par votre faute, nous devons pour atteindre notre but: la victoire, accroître les forces et non chercher à les réduire. - Si jamais nous sommes torpillés je vous ferai distribuer ces colliers. - Commandant ce n'est pas après la mort que l'on apporte les remèdes. En tous cas je vous inflige une punition de 15 jours de prison effective avec comme motif: Se faire le porte-parole d'une réclamation collective des équipages contre

